

55 Bd Docteur Valois 38140 RENAGE

Nombre de Conseillers

En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 25 Dont procurations : 9 DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>OBJET</u>: Budget Gendarmerie - Provisions pour risques et charges exceptionnels

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,

Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 septembre 2022

<u>Présents (es)</u>: MM. GIRERD – CORONINI – WILT - DONNET - PONZONI – ECOSSE BERTONA - FENOLI – SPOSITO – ROYBON – TODESCHINI - IDELON – LITAUD – THERON NAVARRO – RAZAFINJATOVO.

Procurations:

M. BASSEY donne procuration à M. ROYBON
Mme SEGUI donne procuration à Mme GIRERD
Mme De Los RIOS donne procuration à Mme BERTONA
M. CANFORA donne procuration à M. RAZAFINJATOVO
Mme BOULAID donne procuration à Mme NAVARRO
Mme SOLEILHAC donne procuration à Mme THERON
Mme VEUTHAY donne procuration à Mme DONNET
M. PEREZ GIRALDEZ donne procuration à M. CORONINI
Mme PERRIOLAT donne procuration à Mme PONZONI

Excusé (ées) :

MM. JANON - BLOUZARD

M. Alexandre ECOSSE est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en vue des réparations prévisibles sur le bâtiment gendarmerie et du risque financier du à l'emprunt, il est nécessaire de constituer des provisions.

Madame le Maire explique que le régime de droit commun est celui des provisions semibudgétaires, qui n'impactent que la section de fonctionnement. La constitution d'une provision est l'une des applications comptables du principe de prudence : la prévision d'un risque qui, s'il se réalise, entraine une charge, oblige à constituer une réserve financière ; celle-ci sera ainsi supportée par le résultat de l'exercice comptable au cours duquel le risque devient probable. La réserve sera reprise lors de la réalisation du risque pour y faire face. Si ce risque s'avère inexistant, la reprise génèrera un gain exceptionnel pour l'exercice au cours duquel le risque aura disparu. Il est proposé à l'assemblée de provisionner sur le budget 2022 la somme de 1 000€ (mille euros) au compte 6815 permettant de faire face aux réparations à venir sur les bâtiments et 65 000€ (soixante-cinq mille euros) au compte 6865 permettant également de faire face à l'augmentation du remboursement du crédit en cours, sur les prochains exercices.

Ces sommes seront reprises aux comptes 7815 ou 7865 lorsque le moment de régler ces charges sera venu. Ce montant pourra être complété ultérieurement en fonction du l'évolution des taux ou de l'estimation des réparations nécessaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE

- DE VALIDER la provision de 1 000€ au compte 6815.
- DE VALIDER la provision de 65 000€ au compte 6865.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Amélie GIRERD

Le Maire,

- Transmis au représentant de l'Etat le : 27 Septembre 2022

- Publié le : 27 Septembre 2022